

Conformité au règlement général de protection des données

International Paper est l'un des principaux producteurs au monde d'emballages à base de fibres, de pâte et de papier. Chez International Paper, notre approche de la confidentialité et de la protection des données commence dès nos valeurs : nous nous engageons à faire les bons choix, pour les bonnes raisons et en toute occasion.

Contexte

Le Règlement général européen sur la protection des données (le « RGPD »), entré en vigueur le 25 mai 2018, établit de nouvelles normes sur la manière dont les entreprises utilisent et protègent les données personnelles des citoyens de l'Union européenne. Bien que le RGPD n'introduise pas beaucoup de nouveaux concepts, il augmente les responsabilités en matière de conformité des contrôleurs et des sous-traitants de données personnelles. Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour nous assurer que notre programme de conformité répond aux exigences de responsabilité et de transparence du RGPD et qu'il accompagne les obligations de conformité de nos clients.

Structure de gouvernance de la confidentialité des données

International Paper a mis en place une structure de gouvernance de la confidentialité des données pour se conformer aux obligations de gouvernance des données du RGPD et aux autres exigences juridiques connexes. La structure de conformité d'International Paper comprend une équipe exécutive supervisant le programme, des équipes de travail aux États-Unis et en Belgique, et un conseiller juridique européen en confidentialité des données. Chacun de nos sites d'exploitation européens disposera de champions de la protection des données pour assurer la liaison avec l'équipe de gouvernance de la confidentialité des données.

Comment traitons-nous vos données personnelles ?

Lorsque International Paper traitera les données personnelles de nos clients, nous nous conformerons aux obligations du RGPD imposées aux contrôleurs et aux sous-traitants. International Paper va :

- traiter les données uniquement dans le but de négocier ou de se conformer aux termes des accords conclus avec notre client ou en réponse à des demandes ou instructions spécifiques de notre client ;
- s'assurer que les employés, agents et sous-traitants autorisés à traiter des données personnelles se sont engagés à respecter la confidentialité et à se conformer à toutes les lois de protection des données ;
- veiller à ce que la confidentialité soit prise en compte dans tous les aspects des processus de planification et de mise en œuvre ; établir des principes de protection des données appropriés ;

- prendre les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité conforme au préjudice potentiel résultant d'une destruction accidentelle ou illégale ou d'une perte accidentelle ; d'une altération, d'une divulgation ou d'un accès non autorisés ; et/ou toutes autres formes de traitements illégaux ;
- assurer le respect des lois applicables en matière de protection des données, y compris la mise en place de mécanismes adéquats pour protéger les données personnelles de nos clients lorsqu'elles sont transférées à l'échelle internationale (par ex. clauses types, clauses contractuelles standard) ;
- ne pas, dans la mesure permise par la loi applicable, divulguer les données personnelles du client à un tiers sans le consentement du client ;
- mettre en place des procédures pour s'assurer que des personnes non autorisées n'auront pas accès aux données personnelle du client ;
- supprimer, dans la mesure permise par la loi applicable, toutes les données personnelles sur demande du client à la fin de la relation commerciale ;
- aider raisonnablement le client à s'acquitter de ses obligations de répondre aux demandes légales relatives aux données ; et
- mettre à la disposition du client la preuve de la conformité d'International Paper avec le RGPD, sous réserve de toute obligation légale et du secret des affaires.

Sécurité des données et notifications d'atteinte à la sécurité des données

International Paper a mis en place des technologies et processus de protection des ordinateurs, réseaux et données contre les cybers-menaces. En cas d'atteinte à la protection des données, International Paper avisera tous les clients touchés sans retard injustifié après avoir pris connaissance d'un tel manquement. La notification va :

- décrire la nature de l'atteinte à la protection des données personnelles, y compris, dans la mesure du possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes et d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- indiquer le nom et les coordonnées des personnes auxquelles les clients peuvent demander des renseignements ;
- décrire, dans la mesure du possible, les conséquences potentielles de l'atteinte à la protection des données personnelles ; et
- décrire les mesures prises ou qu'il est proposé de prendre pour remédier à l'atteinte à la protection des données personnelles, y compris, le cas échéant, les mesures visant à en atténuer les effets négatifs éventuels.

Lorsqu'il n'est pas possible de fournir les renseignements ci-dessus au cours de l'avis initial, l'information peut être fournie par étapes sans retard injustifié.

Sensibilisation et formation des employés à la protection des données

Sensibiliser les employés aux attentes en matière de conformité associées au RGPD contribue à la création d'une culture qui valorise la protection des données personnelles. International Paper a préparé des communications, des formations, des politiques et un portail interne, My-Privacy, afin que nos employés reconnaissent et traitent correctement les données personnelles dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Contactez votre équipe de confidentialité des données

International Paper est en train d'élaborer un programme RGPD qui reconnaît la nécessité d'une surveillance continue de la conformité. Toute question concernant le programme RGPD d'International Paper doit être adressée à My-Privacy@ipaper.com.